

Vernouillet, le 05 avril 2024

**ARRETE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Direction des Services Techniques Municipaux  
DS/CC/BV/JC/2024/(063)063

Réf. : 2024-Arrêté-063-063-DA-TP28-Quartier Tabellionne Travaux.docx

**TRAVAUX DE TRANCHEES et FONCAGES  
POUR RESEAUX AERIEN/SOUTERRAIN/BRANCHEMENT GDF  
QUARTIER TABELLIONNE  
RUES GERARD PHILIPPE, JEAN VILLAR, LOUIS JOUVET, SARAH  
BERNHARDT, PASTEUR  
ROUTE DE CRECY  
AVENUE DE FELSBURG  
CHEMIN DES CHARMILLES**

**Le Maire de la Commune de VERNOUILLET,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la législation en vigueur relative à la circulation routière,

Vu l'avis du Commissaire de Police, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux,

**Considérant les travaux sur le réseau gaz, quartier de la Tabellionne, par TP28** représenté par M. Gouin Christophe  
- 1, rue des Beaux Champs - 28170 TREMBLAY LES VILLAGES, et ses prestataires ou sous-traitants,

**ARRÊTE :**

**Article n° 1 :** La circulation des véhicules sera **perturbée du lundi 08 avril 2024 au vendredi 29 novembre 2024** pour les travaux sus indiqués pour les opérations sus indiqués.

=> du lundi 08 avril 2024 au lundi 22 avril 2024

▶ **56 ROUTE DE CRECY** (Tranchées Réseaux : Travaux en rue barrée)

=> du lundi 22 avril 2024 au lundi 06 mai 2024

▶ **RUE PASTEUR** (Tranchées Réseaux : Travaux en rue barrée)

=> du lundi 06 mai 2024 au lundi 03 juin 2024

▶ **RUE SARAH BERNHARDT** (Tranchées Réseaux : Circulation alternée manuellement par panneaux B15/C18)

=> du lundi 03 juin 2024 au lundi 17 juin 2024

▶ **CHEMIN DES CHARMILLES** (Tranchées Réseaux : Circulation alternée manuellement par panneaux B15/C18)

=> du lundi 17 juin 2024 au lundi 01 juillet 2024

▶ **RUE LOUIS JOUVET** (Tranchées Réseaux : Circulation alternée manuellement par panneaux B15/C18)

=> du lundi 01 juillet 2024 au lundi 22 juillet 2024

▶ **RUE JEAN VILAR** (Tranchées Réseaux : Circulation alternée manuellement par panneaux B15/C18)

=> du lundi 22 juillet 2024 au lundi 02 septembre 2024

▶ **RUE GERARD PHILIPPE** (Tranchées Réseaux : Circulation alternée manuellement par panneaux B15/C18)

=> du lundi 02 septembre 2024 au lundi 23 septembre 2024

► **AVENUE DE FELSBERG** (Tranchées Réseaux : Circulation alternée par feux tricolores)

=> du lundi 23 septembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024

► **TOUTES RUES PRE-CITEES** (Raccordements, Branchements, Finitions et Enrobés : Circulation Alternée selon la rue)

*Les stockages provisoires (barrières, tôles de chantiers et panneaux) pourront s'effectuer sur certaines places de parking ponctuellement.*

*Le stockage du matériels, pelle et la cabane de chantier se fera sur la rue du Bois du Seigneur.*

**Article n° 2 :** L'accès aux véhicules des pétitionnaires, des véhicules de secours, des véhicules de collecte des déchets ainsi qu'aux propriétés riveraines, aux piétons et aux cyclistes sera maintenu par des ponts lourds au droit des accès.

**Article n° 3 :** Le stationnement des véhicules sera interdit et de type gênant ; en conséquence, tout véhicule en infraction au présent arrêté, fera l'objet d'une verbalisation. Une mise en fourrière pourra faire l'objet d'une prescription de mise en fourrière par l'autorité habilitée.

**Article n° 4 :** La signalisation correspondante sera mise en place, conformément aux dispositions réglementaires par les soins du demandeur.

L'entreprise sera responsable de jour comme de nuit des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article n° 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article n° 6 :** Monsieur le Commissaire de Police de Dreux, les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Directeur de TP28, et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Damien STEPHO

